



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

musée de la marine

Question écrite n° 6916

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la question de la localisation du musée de la Marine. En effet, cet établissement, aujourd'hui situé au palais de Chaillot, devait être déménagé dans un endroit plus vaste et plus pratique de la capitale, permettant notamment d'en présenter l'ensemble des collections. Ce déménagement supposait néanmoins, outre un coût non négligeable, le risque d'endommager certaines pièces, particulièrement fragiles. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelle option sera finalement retenue afin que soit satisfaite la curiosité des visiteurs du musée sans qu'en soit altérée la qualité des collections, ni porté atteinte à l'intégrité des pièces les composant.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, le transfert du musée de la Marine dans de nouveaux locaux représenterait un coût financier important et entraînerait un risque de détérioration des collections lié à des manipulations excessives. Aucun département ministériel ne soutenant plus ce projet de déménagement, l'option retenue consiste à maintenir le musée de la Marine dans son site actuel. Seules ses réserves, situées actuellement au palais de Chaillot, seront transférées vers le fort de Romainville, dont une partie des locaux sera libérée par la gendarmerie nationale à l'été 1998. L'espace ainsi libéré pourra être réaménagé en zone d'exposition. Enfin, une réflexion portant sur la réorganisation et le réaménagement des espaces thématiques d'exposition du palais de Chaillot est entreprise, afin de permettre une présentation maximale des collections. Le ministre de la défense a procédé, le 6 février dernier, à l'inauguration d'une nouvelle aile du musée, qui montre le dynamisme de cet établissement et l'attention qui est portée à son développement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Marsaudon](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6916

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4290

Réponse publiée le : 2 mars 1998, page 1176